



Un code de vie...

Des règles à l'image de nos valeurs

*Notre code de vie préconise une manière de vivre ensemble en français appuyée sur des valeurs de persévérance, de respect et d'harmonie et de civisme. Non seulement avons-nous à cœur la réussite de nos élèves, nous encourageons ceux-ci à se dépasser, se responsabiliser en tant qu'apprenant à tous âges dans un milieu de vie harmonieux et respectueux envers soi, les autres et son environnement. Nous désirons avoir des élèves mobilisés à s'améliorer au point de vue académique et social. Pour ce faire, **voici les règles de conduite à suivre à l'école, au service de garde, dans l'autobus scolaire, dans la cour de l'école et lors des sorties scolaires :***

Valeurs

Règles

Harmonie et respect

1- Je suis respectueux envers mes pairs et des adultes.

Exemples de comportements attendus :

- Je m'exprime en français, avec calme et courtoisie.
- Je suis à l'écoute des autres en respectant les différences.
- Je règle mes conflits par la communication en utilisant une démarche de résolutions de conflits comme par exemple les stratégies du programme Vers le Pacifique. (annexe)

Pour se comprendre et pour développer de façon autonome des comportements favorisant le bien-être collectif.

Valeurs

Règles

Le civisme

2- J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe.

Exemples de comportements attendus :

Je marche calmement dans l'école en respectant les élèves et les adultes au travail.

Je garde le silence le silence lors d'événements en groupe ou de rassemblements.

Pour vivre dans un milieu scolaire agréable et accueillant.

3- Je m'habille de façon approprié selon la température, les activités et les exigences de l'école.

Exemples de comportements attendus :

Je porte des vêtements qui répondent aux critères de l'équipe-école. (Voir annexe)

Je m'assure d'avoir une paire de chaussure propre pour l'école. Mes bottes ou autre paire de soulier pour l'extérieur selon la température. Je porte des espadrilles en éducation physique.

Pour apprendre à vivre en respectant un code vestimentaire.

4- Je respecte mon environnement.

Exemples de comportements attendus : Je prends soin du matériel mis à ma disposition. Je garde les lieux propres à l'intérieur et à l'extérieur de l'école : cour d'école, corridors, toilettes, classes, autobus etc. en jetant mes déchets dans les poubelles et en recyclant, au besoin, dans les bacs bleus.

Pour préserver la qualité de l'environnement.

5- Je me conduis de façon sécuritaire

Exemple de comportement attendu : J'apporte à l'école ce qui est autorisé (Voir annexe).

Pour me sentir en sécurité.

Valeur

Règle

La persévérance

6- Je participe activement à ma réussite, à mes apprentissages.

Exemples de comportements attendus: Je m'exprime en français à l'école. Je fais le travail tel que demandé en classe et à la maison tous les jours. J'ai tout mon matériel demandé lors de la tâche. Je suis à l'heure en classe et je suis assidu (présent). Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang immédiatement et calmement.

Pour créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. Pour augmenter mon sentiment d'efficacité et être fier de mes réussites.

Pour aider l'élève à développer le comportement qui respectera la règle, les membres du personnel pourraient : (Cette liste est à titre indicatif et peut varier selon les circonstances et la gravité du geste)

Rappel de la règle, avertissement, réflexion sur le comportement attendu, rencontre un membre du personnel ou de la direction, soutien au développement des habiletés sociales, suivi avec un T.E.S., geste réparateur, etc.

*L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'**analyse** du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera **référé aux autorités concernées** (ex.: parents, direction, DPJ, police).*

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.